

Concertation nationale sur l'énergie et le climat

CAHIER D'ACTEUR

N°246



Le point de vue de Régions de France sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation

EN BREF

Les projets de PPE 3 et SNBC 3 sont soumis à la consultation du public sans véritable concertation préalable resserrée avec les collectivités publiques territoriales pourtant directement concernées par une part significative de leur mise en œuvre dans les territoires. Les groupes de travail très élargis et descendants, organisés en 2022 et 2023 dans un format multi-acteurs, ont dilué la place des Régions pourtant cheffes de file climat-air-énergie, autorités planificatrices, co-animatrices des COP régionales et coprésidentes des Comités régionaux de l'énergie.

Le cahier d'acteur de Régions de France formule 12 propositions concrètes afin de remettre à sa juste place la Région pour formuler une vision politique de ses priorités en matière d'aménagement du territoire, de développement durable et de protection de l'environnement, via les instances de concertation en place et leurs documents de planification.

Les Régions fixent quatre priorités :

- 1) Co-construire la méthode de régionalisation de la PPE et organiser une vraie concertation resserrée avec les Régions à toutes les étapes, depuis l'élaboration des documents nationaux jusqu'à leur traduction territoriale, en particulier le futur décret PPE régionalisée. Sa publication assez éloignée, prévue au 1er trimestre 2025, ne répond pas au besoin de visibilité des Régions sur les chantiers des ZAE nR et des objectifs EnR régionalisés,
- 2) Placer les Régions en copilotage aux côtés de l'Etat de la discussion stratégique sur la contribution des territoires à des objectifs de planification écologique alignés sur la réalité et les potentiels,
- 3) Clarifier le rôle de la Région et ses marges de manœuvre dans la planification écologique et énergétique dans la limite de ses responsabilités,
- 4) Affirmer le rôle des Régions dans un « rôle de chef de file sur les politiques de la transition écologique et de l'adaptation au changement climatique ».

Cahier d'acteur de Régions de France sur la PPE 3 et la SNBC 3

Partant du constat que :

- La transition énergétique doit davantage intégrer les dimensions écologiques (dont l'effondrement de la biodiversité) et sociales (montée de la précarité énergétique des ménages dans le logement et les mobilités) dans un contexte de raréfaction des ressources et de leur renchérissement accentué notamment par les impacts de la guerre menée par la Russie en Ukraine (autonomie énergétique, remplacement des énergies fossiles).
- Face au défi d'une plus grande indépendance énergétique, pour faciliter l'appropriation de projets concertés, Régions de France promeut une plus grande place à accorder à l'échelon régional, au-delà de la planification, pour coordonner et pourquoi pas réguler et renforcer la région en interface entre les objectifs nationaux et la mise en œuvre opérationnelle : dynamiques citoyennes, contractualisation avec les territoires de projet pour leur donner la main, recherche de retombées économiques et des bénéfices en termes d'emplois non délocalisables porteurs de sens, et d'aménagement du territoire.
- Nombre des propositions versées par Régions de France au débat national dans sa Contribution "Libérer les énergies en Région" du 22 mai 2019 (10 propositions et 13 mesures relatives au projet de Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE 2), au projet de Stratégie nationale Bas Carbone (SNBC 2), et suite aux lois « Climat et résilience » d'août 2021 puis « Accélération de la production des énergies renouvelables » de mars 2023, demeurent encore d'actualité,
- Parmi les acquis de la mandature régionale 2016-2022, Régions de France a été à l'initiative d'un socle commun d'indicateurs

de suivi énergie-climat des SRADDET/SNBC-PPE publié en mars 2021 en vue d'identifier les leviers à mobiliser pour chaque territoire et de favoriser les synergies et les échanges entre Régions, d'une part, et avec l'Etat au plan national d'autre part,

- Parmi les 64 propositions de son Livre blanc « Vers une République de la confiance » paru en mars 2022, Régions de France a proposé d'aller plus loin encore en confiant aux régions une compétence de régulation de la production d'énergies renouvelables (proposition 23),
- Face à l'ampleur des enjeux, il est devenu urgent de clarifier le rôle de la Région et en reconnaissant sa place dans la gouvernance de la planification écologique et énergétique dans la limite de sa responsabilité dans la mesure où la Région ne dispose pas de moyens propres pour coordonner l'action communes des collectivités territoriales et des acteurs privés,

Régions de France souligne la nécessité de disposer dans les meilleurs délais de trajectoires indicatives au plan national afin de permettre aux Régions de contribuer à l'atteinte et à l'amélioration des objectifs nationaux, bien que les Régions n'aient pas attendu les exercices programmatiques de l'État qui ont glissé dans le temps, ni la loi de programmation énergie-climat d'abord annoncée puis finalement abandonnée par le Gouvernement.

Régions de France rappelle que les Régions :

- agissent de manière directe pour encourager et accompagner les acteurs de leur territoire à réduire leurs émissions de GES et développer les énergies renouvelables via des leviers comme la formation professionnelle, le développement économique, l'aide technique et financière aux bailleurs sociaux et aux collectivités locales pour la maîtrise de l'énergie, ou encore le soutien aux entreprises,

- agissent via le SRADDET en tant qu'autorités prescriptrices d'une stratégie régionale qui s'impose aux entités infrarégionales (EPCI) mais aussi à travers différents documents de planification infrarégionale et d'urbanisme (SCoT, PLU, PLUi, PDU, PCAET, Chartes des PNR,...),
- mettent également en œuvre la gouvernance des mobilités au travers des outils prévus par la LOM : comités régionaux des partenaires (mis en œuvre dans toutes les régions), contrats opérationnels de mobilité (à l'échelle des bassins de mobilité),
- agissent sur leur patrimoine propre avec des investissements lourds réalisés ou programmés pour faire face aux enjeux de la transition dans les lycées,
- sont engagées pour réduire les consommations énergétiques de leurs bâtiments dans un objectif de sobriété avec 2,2 Mds€ dépensés sur le mandat 2015-2021,
- mobilisent aussi différents outils de suivi de leur contribution à l'atteinte des objectifs nationaux : bilan carbone, bilan de gaz à effet de serre, COP régionales, stratégies régionales et feuilles de route transversales et structurantes pour l'ensemble des politiques régionales.

Dans ce contexte, Régions de France porte les propositions suivantes :

Proposition 1 : Mettre en œuvre la proposition n°7 du rapport Woerth de mai 2024, intitulé « Décentralisation: le temps de la confiance », pour « faire de la région l'échelon de la transition écologique et du développement économique en lui confiant des outils de planification », de même que la proposition n°11 du rapport Ravignon de mai 2024 visant à affirmer le rôle des Régions dans un « rôle de chef de file sur les politiques de la transition écologique et de l'adaptation au changement climatique ».

Proposition 2 : Assurer la convergence dans l'articulation des objectifs régionaux et de l'État selon un exercice itératif d'alignement réciproque tenant compte des spécificités et dynamiques régionales, afin d'éviter une logique d'écèlement ou de nivellement des ambitions régionales au gré des changements de caps nationaux (voir infra, propositions 3 et 4).

Sur la gouvernance

Proposition 3 : En région, placer la Région en véritable copilote de la territorialisation de la PPE 3 en assurant un vrai copilotage État-Région du Comité régional de l'énergie tout au long du processus de concertation et en réaffirmant le rôle du SRADDET et du SRCAE comme 1ère brique de la régionalisation sur les EnR, la sobriété énergétique et la décarbonation de l'aménagement du territoire. Renforcer la coordination avec les Régions pour définir des objectifs en lien avec la réalité et les potentiels des territoires : à titre d'exemple, eu égard à leur expertise sur l'utilisation de la biomasse et à leur compétence de planification de la prévention et de la gestion des déchets, associer les Régions aux cellules biomasse et préciser les modalités pratiques d'établissement des avis des cellules biomasse associant les Régions.

Proposition 4 : Au plan national, mettre en place une instance politique de bouclage État/Régions via Régions de France, afin de faire converger les objectifs de l'État et des Régions.

Sur le calendrier

Proposition 5 : Donner de la visibilité aux Régions co-animatrices des COP régionales et coprésidentes des Comités régionaux de l'énergie (CRE) sur les jalons calendaires à venir afin d'éviter tout nouveau retard

éventuel de calendrier national impactant la concertation nécessaire des acteurs dans le cadre des instances en place sur les ZAER et les objectifs régionalisés de la PPE, et en vue d'anticiper les futurs exercices de révision des SRADDET et SRCAE à lancer dans les six mois après l'adoption de la PPE 3.

Sur la méthode

Proposition 6 : Coconstruire et formaliser une méthode de bouclage régional/national concertée État/Régions s'appuyant sur les éléments méthodologiques de plusieurs Régions ayant déjà actualisé leurs trajectoires ou qui sont en passe de le faire, par exemple les scénarii tendanciels travaillés par filière, les scénarii de perspectives potentielles maximum ou par fourchette à dire d'experts, ou encore les scénarii de sortie des énergies fossiles, tout en prenant en compte la mesure des progrès déjà réalisés.

Proposition 7 : Acter formellement le principe d'un processus d'itérations dans chaque région et dans un cadre Etat/Régions de France sur la fixation des objectifs régionaux de la PPE visant la sortie de la dépendance aux énergies fossiles dans le but de progresser dans une vision consolidée régionale et nationale qui puisse converger.

Sur les filières

Proposition 8 : Clarifier le périmètre des filières à régionaliser (par exemple chaleur fatale, combustibles solides de récupération, bois-énergie, biocarburants, ...) en particulier celles dont les Régions accompagnent le déploiement ; assurer une convergence des objectifs filières dans les volets déchets des SRADDET.

Sur les moyens

Proposition 9 : Suite aux rabots budgétaires massifs de l'État, et l'effort disproportionné demandé aux Régions pour le redressement des comptes publics, sélectionner les enveloppes les plus impactantes qui ne peuvent reposer sur les leviers uniques des CEE (dont on a relevé toutes les limites dans le cadre du programme SARE rebudgétisé) et de la mobilisation des fonds européens appelant du cofinancement national.

Proposition 10 : Rouvrir la démarche des contrats de réussite pour la transition écologique (CRTE) de l'État pour permettre une réelle concertation et négociation avec les Régions afin de parvenir à un seul outil commun de contractualisation portant sur les deux dimensions clés du périmètre de contractualisation, d'une part, et de la définition d'une véritable stratégie de développement du territoire incluant systématiquement des objectifs de transition écologique et énergétique, d'autre part.

Proposition 11 : Sanctuariser et pérenniser les fonds État dédiés à la transition écologique, en particulier parachever la réforme enclenchée par la loi 3DS de la gestion des fonds chaleur et économie circulaire de l'ADEME en transférant leur pilotage aux Régions plutôt au-delà de l'option pour la délégation de gestion s'avérant trop complexe ; ouvrir le bénéfice du Fonds vert aux Régions qui ne sont attributaires que de 1% de l'enveloppe.

Sur le suivi et les indicateurs

Proposition 12 : S'appuyer sur la capacité des Régions à fournir des indicateurs robustes issus des données territoriales des observatoires régionaux qui permettent d'objectiver les scénarii et perspectives régionales, en conformité avec le socle d'indicateurs communs énergie-climat de

suivi des SRADDET/SRCAE publié par Régions de France ; associer étroitement les Régions au suivi des travaux de convergence méthodologique des observatoires en lien avec ATMO France et le RARE.